Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de GOUSSAINVILLE Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le: 29 mai 2024

TRANSMIS le: 29 mai 2024

### NBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 19

Présents: 11

Votants: 17

## OBJET:

Mise en place du Compte Financier Unique (CFU)

# REÇU EN PREFECTURE 1e 29/05/2024 Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219505807-20240524-DEL38\_2024-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre Le vendredi 24 mai à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire

### Etaient présents :

<u>Mesdames</u>: BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRÉ Sybille, GRU Fabienne

<u>Messieurs</u>: BÉLAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, MOURET Stéphane, VANÇON Frédéric, VIRLOGEUX Christophe

Absents: Mme DAUPTAIN Marie-Hélène, M. DEBCZAK Jean-Michel

<u>Pouvoirs</u>: Mme FERTÉ Nadège donne pouvoir à Mme DAUDRÉ Sybille

M. DRÉVILLE Gérard donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe

Mme DELGADO Chantal donne pouvoir à M. BOCQUER Jean-Charles Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne M. BAILLY Maxime donne pouvoir à M. VANÇON Frédéric

Secrétaire: M. BOCQUET Jean-Charles

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le compte financier unique se substitue au compte administratif (commune) ainsi qu'au compte de gestion (percepteur) en fusionnant des éléments de chacun.

L'objectif étant la simplification administrative, d'éviter des doublons et de dématérialiser les opérations.

Il permet de croiser la vision budgétaire et patrimoniale des comptes.

Le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes en 2026 (Article 205 de la loi 2023-1322 du 29-12-2023) mais 3 phases de développement sont possibles : dès 2025 pour l'exercice 2024, 2026 pour l'exercice 2025 ou 2027 pour l'exercice 2026.

Tous les prérequis ayant été vus avec notre trésorerie et notre prestataire informatique; notre personnel étant volontaire et formé, le conseil municipal doit approuver la mise en place du CFU en 2025 pour l'exercice en cours.

# Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (une abstention : Christophe Virlogeux)

- APPROUVE la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) en 2025 pour l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 3) Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.

Le Maire Frédéric MOIZARD